Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés

Recherche et développement (R-D) dans la Confédération

Description

Quelle part des fonds publics fédéraux est allouée à la recherche et au développement (R-D)? Qui en sont les principaux bénéficiaires? A quels buts de R-D sont-ils alloués? Quelle est l'évolution du personnel de R-D dans le secteur public fédéral? Le relevé de données sur la R-D de la Confédération permet de répondre à ces questions et à de nombreuses autres questions sur les deniers publics dédiés à la R-D

Disponible depuis :
Première année de référence de la statistique : 1973
La plupart des variables sont comparables depuis 1986
Depuis 2000, les données relatives aux dépenses fédérales directes proviennent du système d'information (banque de données) ARAMIS et de questionnaires papier, les années précédentes.

Caractères relevés :
Les services généraux de l'administration fédérale : - la Chancellerie - les sept départements fédéraux - les stations fédérales de recherches agronomiques - Trois établissements fédéraux juridiquement autonomes : - l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) - le Musée national suisse (MNS) - l'Institut fédéral de métrologie (METAS)

Données sur les ressources financières et humaines de R-D :

- Dépenses de R-D (selon le département et le type de dépenses)
- Dépenses intra-muros de R-D (selon le département, la nature des dépenses, le type de recherche, le but de R-D)
- Dépenses extra-muros de R-D
- Mandats de R-D (selon le but de R-D, le bénéficiaire)
- Contributions de R-D (selon le bénéficiaire)
- Personnel de R-D (selon le département, la formation, la fonction, le sexe et la nationalité)
- Financement de la R-D (selon le secteur d'exécution)

Méthodologie

Source de la statistique R-D Confédération :
ARAMIS : Base de données répertoriant tous les projets de recherche de la Confédération et module « statistique R-D » (questionnaire).

Degré de régionalisation
Suisse

Périodicité
Annuelle dès 2021, auparavant tous les 2 ans.

Période de référence :
Année civile.

Qualité des données statistiques :
Dans la pratique, la délimitation et la mesure de la R-D ne sont pas sans poser de problèmes. La détermination de la part des ressources financières et surtout la part de travail consacré à la R-D reposent sur des estimations. Il s'agit de considérer ces données comme des ordres de grandeurs dont la fiabilité est cependant garantie.

Politique de révision

Révision de routine (ou révision courante)

Non

Révision méthodologique (ou révision fondamentale)
Des révisions méthodologiques sont effectuées selon les besoins

En 2025 : La méthode d'estimation des flux de financement des agences nationales de financement de la recherche a été adapté à la suite de la révision méthodologique sur le financement des hautes écoles universitaires.

Révision non planifiée :
Des révisions non planifiées peuvent survenir lorsque des offices fédéraux signalent avoir répondu de manière erronée lors d'une enquête précédente.

Bases légales

- Loi sur la statistique fédérale (LSF) du 9 octobre 1992
- Ordonnance concernant l'organisation de la statistique du 30 juin 1993
- Ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (Ordonnancesur les relevés statistiques) du 30 juin 1993
- Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) du 14 décembre 2012
- Ordonnance relative au système d'information ARAMIS sur les projets de recherche et développement de la Confédération (Ordonnance ARAMIS) du 29 novembre 2013
- Ordonnance du 30 avril 2025 sur la statistique fédérale

Organisation

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), Centre de compétence ARAMIS, Office fédéral de la statistique (OFS), section WSA

Competence Center ARAMIS, +41 58 46 39494
aramis@sbfi.admin.ch

Alexandre Körsgen, +41 58 48 56530
alexandre.koersgen@bfs.admin.ch